Police p4

L'outrage-rébellion utilisé pour masquer des manquements à la déontologie

Viaduc Loubat p12

Des élus acrobates inaugurent un ouvrage fort peu écologique à 11 M€

Ryanair p14

Un conseil municipal hypocrite vote une subvention à la compagnie aérienne

l'Accroche

2€

Le journal indépendant **de Montpellier**

N°9 - 24 avril 2006 - Mensuel ou presque - 2 € - www.laccroche.info

Pétrole : " La fête est finie "

1,30 € le litre de super, c'est encore « *peu cher* » pour Yves Cochet. Dans son livre *Pétrole Apocalypse*, le député (Verts), évoque un « *inévitable choc* » dont les conséquences dépassent largement les prix à la pompe. Conséquences qui ne semblent pas prises en compte par les décideurs. Dans notre région, comme ailleurs (page 8)

Courrier des accroché(e)s

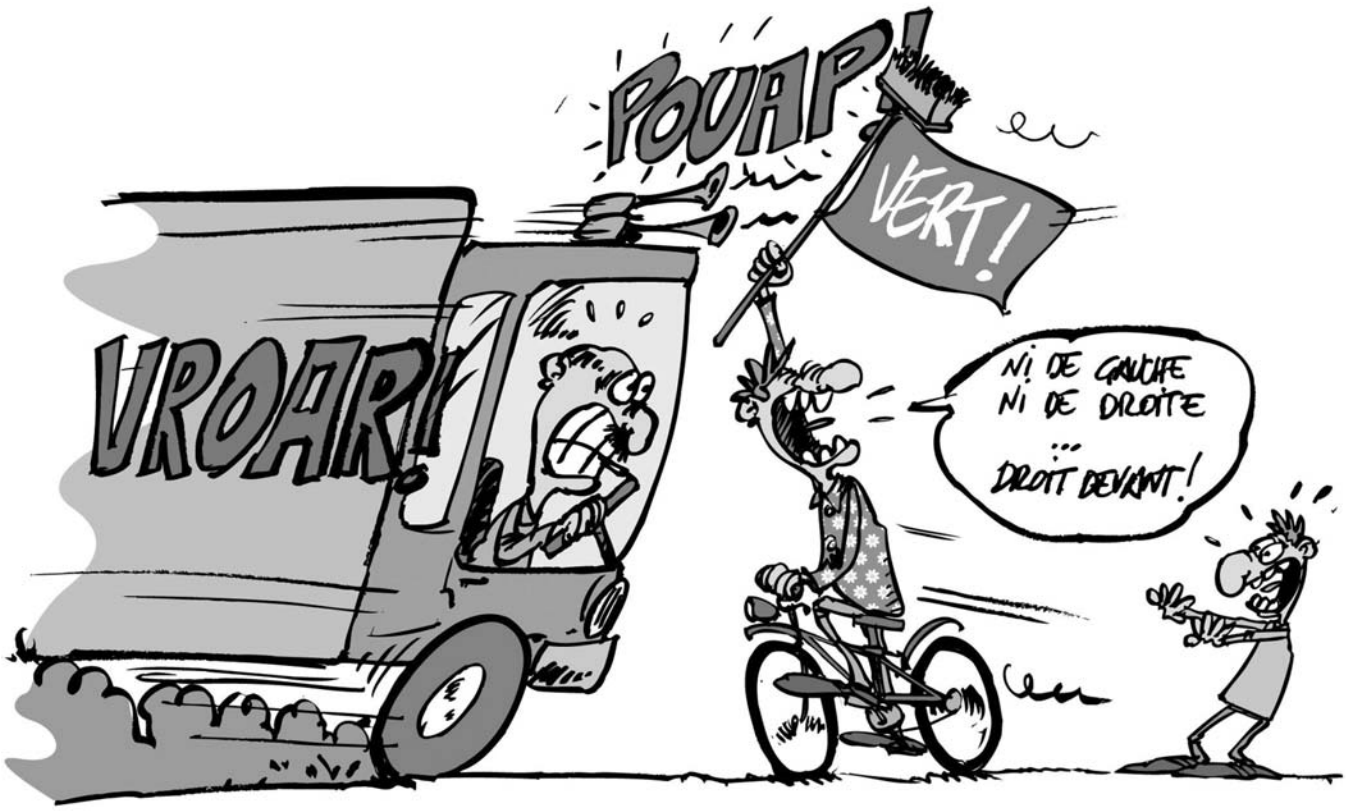

Christian Jeanjean et CAP 21

Une petite réaction au fait que Christian Jeanjean s'est autorisé à classer CAP 21 là où cela l'arrange, en parlant de *« la dynamique des écologistes de droite de CAP 21 »*, du simple fait que CAP 21 avait appelé à voter pour un candidat UMP au 2e tour de la cantonale partielle du 6e canton (après que son propre candidat eut été éliminé).

C'est toujours la même manipulation, depuis la campagne présidentielle de René Dumont en 1974. Le clivage gauche/droite français qui n'en finit pas de se déliter objectivement (en matière de politique économique, ou sociale, ou culturelle... dernier exemple probant : c'est au sommet européen de Lisbonne en 2000 que Chirac et Jospin ont approuvé une stratégie misant tout sur la croissance et sur la flexibilité du travail...), essaie de survivre dans un but uniquement électoral en annexant tout ce qui le dépasse. Et, à son insu, C. Jeanjean laisse transparaître cette vérité : c'est *« la dynamique écologiste »* qui a fait 10 % des voix au premier tour avec François Vasquez. Vouloir placer l'écologie politique à droite ou à gauche, c'est comme de vouloir qualifier le refus de la pollution ou le refus de la malbouffe à droite ou à gauche ! Là, il s'agissait, non pas de refuser le procédé de méthanisation des déchets ménagers, mais d'exiger que ce genre d'usine se situe loin des habitations. L'écologie politique n'est ni à droite, ni à gauche, elle est devant, à la rencontre des problèmes des temps futurs.

P.S. 1 : Georges Frêche qui traitait les Verts du conseil municipal de *« Khmers verts »* lorsqu'ils demandaient des pistes cyclables ou le recyclage des déchets en 1989, les a annexés depuis. Alors oui, les Verts qui ont abandonné leur rôle d'avant-garde politique en se rangeant systématiquement à gauche, ont obtenu 3 % à cette même cantonale.

P.S. 2 : À l'échelle de la planète (et les écologistes si situent toujours à cette échelle), et du point de vue gauche/droite, assimilé au seul aspect réducteur pauvre/riche sur le plan économique, tous les français sont à droite (parmi les 800 millions d'habitants du G7). ■

Gérard Straumann, candidat de la liste « Mouvement d'écologie politique » aux Municipales en 1977 (7 %), membre fondateur des Verts en 1984, conseiller municipal Vert en 1989-95, puis conseiller Écologiste Indépendant en 2000, membre de CAP 21.

" Amalgame facheux "

Je lis régulièrement *l'Accroche*, mais je n'ai pas apprécié l'amalgame fâcheux (que suggère votre *« la main dans la boîte »* p14 – dans le n°7, ndlr) entre une information politico-culturelle de l'association Attac et la publicité mercantile qui encombre nos boîtes aux lettres ! ■

Claude Bousquet

l'Accroche : information ou publicité, cela reste du courrier non adressé qui vient s'ajouter au 40 kg reçus, chaque année, en moyenne, par un foyer français.

Résistances au néo-libéralisme : et nous ?

A propos du n°8 de *l'Accroche*, je vous propose des remarques sur trois articles :

1. Mathias Reymond, dans son article, « *Résistances au néo-libéralisme – des organisations tentent de convaincre* », a repéré une quinzaine d'organisations dont la plupart sont des fractions locales d'organisations nationales. Cependant seules 6 fractions locales d'organisations nationales sont présentées (Attac, AMD 34, AC !, LCR, CGA ainsi que le Collectif du 29 mai) alors que, par exemple, l'union syndicale Solidaires n'est pas citée. Pourtant celle-ci est membre fondateur d'Attac ainsi que l'un des acteurs principaux du Forum social et du Collectif du 29 mai qui sont les trois espaces les plus importants de résistances au néo-libéralisme. Au niveau local, seul le CROAC est présenté, alors que, par exemple, Montpellier tous ensemble 100 % motivé-e-s n'est pas citée. Pourtant celle-ci est membre du collectif du 29 mai et plusieurs de ses membres étaient présents au Forum social européen de Paris et de Londres. Par ailleurs, elle a été un acteur actif du 1er Forum social local ainsi que du forum social des quartiers qui s'est tenu au Petit-Bard début 2005. Pourquoi ce choix du journaliste ? Que signifient ces choix ? Et enfin, quel est le sens de cet article, résultat d'une pseudo-enquête et sans thèse, si ce n'est « *délocaliser la lutte anti-capitaliste ?* » Ah bon !

2. Bravo pour les dessins d'Aurel, « *La vie paradoxale de l'écolo-consommateur* ». Désormais, je m'efforcerai de ne plus manger des fraises Bio en hiver, ni des mangues ou des bananes quelle que soit la saison, même si elles s'intègrent dans une démarche de commerce équitable.

3. Bravo pour votre rubrique, analyse des médias, qui, dans ce numéro, sous la plume de J.-O. T., avait pour objet le dérapage de Georges Frêche le 11 février à propos des harkis. Je me permettrais de compléter cette analyse en mentionnant que seul *Libération* a fait référence aux autres dérapages de Monsieur Frêche, dont bon nombre ont été commis bien avant que son état de santé ne se détériore. Au-delà de la polémique déclenchée par l'usage de « *sous-hommes* », cet énième dérapage révèle et confirme un mode de gouvernement. ■

Richard Macia, fidèle lecteur de *l'Accroche* et accessoirement, entres autres, membre de Solidaires et MTE 100 % M.

l'Accroche regrette de ne pas avoir cité les deux organisations dont vous êtes membre. Ne niant pas leur implication dans le combat social, nous n'avons cependant pas souhaité les rencontrer, pensant que cela n'apporterait pas d'éléments supplémentaires à l'article (à tort, peut-être). L'objectif était surtout d'avoir un éventail des points de vue sur les luttes anti-capitalistes et de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas (ou peu) dans d'autres médias.
Sur les dérapages de Georges Frêche, *Le Monde* (daté du 2 mars) et *Le Canard enchaîné* (l'été dernier, si nos souvenirs sont exacts) ont publié le même type d'article que celui de *Libé* que vous citez.

FAITES VOTRE MARCHÉ

Nom :
Prénom :
Adresse :

Tél :
Courriel :
Boîte aux lettres accessible de l'extérieur ? (O/N)
Si non, code ou consignes d'accès :
Quelle que soit votre motivation, *l'Accroche* vous propose **un abonnement** adapté. (Le prix fixe est de 20 €, les sommes versées au-delà constituent un soutien à l'association). **Pour 10 numéros :**

Normal : 20 € Motivé : 50 € Combat : 200 €
Soutien : 30 € Militant : 100 € Guerre : 999 €

Abonnement à compter du n° :

☐ Je soutiens *l'Accroche* et aide à sa diffusion. Je commande **10 numéros** (15 €)

☐ Je commande un ou plusieurs **ancien(s) numéro(s)** au prix de 2 € par numéro (indiquer le(s)quel(s), de 1 à 9) :

Chèque à l'ordre de *l'Accroche* à retourner à
l'Accroche
6, rue de Substantion
34000 Montpellier

" Monsieur le Commissaire rendez-vous est pris "

Je me suis procuré le dernier numéro ce matin, je trouve le travail effectué sur le carnaval d'une bonne qualité, c'est pas tous les jours que la presse fait un peu de lumière sur l'obscure répression dont la rue et ses habitants sont sujets ! Vous êtes les seuls avec *CQFD* !
Pour ce qui est de l'inorganisation, votre encart est, je crois, on ne peut plus juste ! Si la police veut des responsables c'est pour pouvoir ficher, réprimer et surtout négocier sa propre irresponsabilité ! Et vous pouvez dire à M. le Commissaire que rendez-vous est pris l'an prochain à 2h00 du matin ! La rue appartient à ceux et celles qui l'occupent, nous verrons bien si l'uniforme bleu noiera les couleurs de la vie, de la fête et... de la colère ! En attendant qu'il s'entraine avec la fronde sociale actuelle ! ■

un « des carnavaliers »

Tenue de camouflage pour la police

Alors que les dénonciations s'accumulent concernant certaines méthodes utilisées par la police (interpellations violentes, gardes à vue indignes, faux procès-verbaux), les délits d'outrage et de rébellion sont parfois utilisés pour masquer ces manquements à la déontologie. En six ans, ils ont augmenté respectivement de 23 et 80 %.

« *Il y a des policiers qui font très bien leur métier et il y en a qui s'assoient un peu sur les règles de procédures au nom de la déesse efficacité* », s'agace Jean-Marc Darrigade, avocat à Montpellier. *Quand mes clients contestent les conditions d'interpellation, il y a presque systématiquement des poursuites pour outrage et rébellion. On dirait qu'elles existent pour masquer ou justifier des violences.* » Les relations entre la police et le citoyen sont de plus en plus difficiles. Ainsi, le tout récent rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité comme celui d'Alvaro Gil-Robles, Commissaire européen aux droits de l'Homme, démontre l'augmentation des violences policières.

Bruno Bartocetti, secrétaire départemental du syndicat Unsa police, constate que le métier a changé : « *On a un petit peu abandonné la prévention pour s'intéresser essentiellement à la répression. Quand on demande à des policiers de ne faire que du chiffre, des interpellations, des gardes à vue, c'est sûr qu'on fait grimper les statistiques. Je ne suis pas certain qu'on arrive à résoudre les problèmes.* » Autre explication avancée par Gilles Sainati, ancien juge d'application des peines à Montpellier et ancien vice-président du syndicat de la magistrature : une course effrénée des services de police pour augmenter les affaires élucidées. Car, « *dans le cas d'outrage et rébellion, c'est vite résolu* ».

Absence de communication

Pour illustrer ces propos, *l'Accroche* s'est procuré les chiffres de la préfecture de l'Hérault de ces six dernières années, concernant les outrages et rebellions envers une personne dépositaire de l'autorité publique. Durant cette période, les outrages ont augmenté de 23 % et les rebellions de 80 %. Pour Bruno Bartocetti la première explication c'est la « *tension sociale* ». La vision de Gilles Sainati est

un peu différente : « *Depuis Jean-Pierre Chevènement, il y a une volonté de réaffirmer la force de la police. On exploite la violence de la société pour justifier la tolérance zéro.* » D'un gouvernement à l'autre, le vocabulaire évolue, en passant des « *sauvageons* » aux « *racailles* », mais le champ lexical reste le même.

Enfin, dernier constat, la difficulté voire l'absence de communication. Selon Bruno Bartocetti, « *l'outrage et rébellion c'est un échec, dans la mesure où on a de plus en plus de mal à exercer notre métier. Le policier est là pour communiquer, s'il n'arrive pas à faire son travail, il doit faire avec les outils qu'il a. L'outrage et rébellion est un des outils mais ça ne doit pas être le premier.* » Ce travail de communication du policier, ferait sourire jaune Brice Petit. Interpellé et jugé pour outrage (voir page 7). Celui-ci souligne justement ce problème : « *Il n'y a aucun système de communication, le cordon* (de police, ndlr) *ne sait pas parler aux citoyens.* »

L'article 433.5 du code pénal (voir page 7), qui caractérise l'outrage, est laissé à la libre interprétation du policier, puisqu'un seul geste ou regard peut être défini comme outrageant. Pour Bruno Bartocetti, « *il faut l'apprécier en fonction du moment. Si un père de famille me traite de* "con de flic" *parce que sa femme l'a quitté et qu'il est au chômage, je ne vais pas le poursuivre pour outrage. Ça doit être la dernière solution.* »

Système de contrôle

Ce qui étonne dans les chiffres communiqués par la préfecture, c'est surtout l'augmentation des rébellions. Des avocats pensent qu'ils existent pour masquer ou justifier des violences lors de l'interpellation. Alvaro Gil-Robles lui-même explique dans son rapport que « *dans plusieurs cas, les policiers anticipent le dépôt de plainte de la victime en déposant eux-mêmes plainte pour outrage et rébellion* ». Bruno Bartocetti donne une autre réponse à cette accusation : « *Sur les milliers d'interpellations qu'on fait tous les mois, 99,9 % des policiers travaillent dans les règles républicaines.* » Quant à Marie-Joseph Muracciole, membre du syndicat de la magistrature de l'Hérault et de l'antenne départementale de la Commission citoyen justice police, elle fait valoir son droit de réserve mais « *subodore que des outrages camouflent des violences policières* ».

Autre réponse concernant un camouflage des violences policières : le système de contrôle qui, selon le syndicaliste, semble suffisant. « *Sur le plan national, le nombre de suspensions et de révoca-*

.../...

Deux citoyens et la justice

Ivan était présent lors de l'évacuation par la police de la place Candolle, le 28 février, à la fin du carnaval. Il a déposé plainte pour violences policières qui ont entraîné hématome, entorse à un doigt et 8 jours d'arrêt maladie (voir l'Accroche n°8). La réponse du procureur n'a pas tardé (voir ci-contre) : le parquet ne poursuivra pas car l'auteur des violences n'est pas identifié. Deux caméras de la police ont pourtant filmé l'évacuation. Le procureur a-t-il visionné le film en présence d'Ivan ? Non. Lui a-t-il demandé des précisions sur l'apparence physique du policier matraqueur ? Non.

Le 23 mars, Sébastien est interpellé par la police au Mc Do de la Comédie. Il est accusé de détention d'arme (une bombe lacrymogène), de détérioration de la vitrine d'un magasin (jet de canette) et de violences sur les policiers. S'il a reconnu les deux premières infractions, il a nié la troisième. Sept témoignages vont dans le même sens. Il a été condamné à deux mois de prison ferme. Et, fait peu courant pour une peine inférieure à 9 mois, qui est souvent aménagée, un mandat de dépôt a été délivré. Un mois après, Sébastien purge encore sa peine. ■

J.-O. T.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTPELLIER
PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
Secrétariat du Procureur

Le Procureur de la République

à

Montpellier, le 27 mars 2006

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le parquet ne prendra pas l'initiative de poursuites pour violences pour votre plainte du 2 mars 2006. L'auteur n'est pas identifié.

Les policiers ont dû évacuer la place Candolle vers 1 heure 30 à la suite des doléances de nombreux riverains se plaignant des nuisances, bruit, incendies de divers objets, tessons de bouteilles au sol, etc...

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Outrage rébellion (suite)

De faux procès-verbaux

Dans les textes, le procès-verbal du policier vaut preuve jusqu'à inscription de faux et jusqu'à la preuve contraire (la prescription est rapide [trois ans] et très compliquée à mettre en œuvre). La parole du prévenu ne vaut pas grand chose face à la présomption de crédibilité et de loyauté du policier, exempt de tout vice ou faiblesse. Jean-Marc Darrigade, avocat au barreau de Montpellier, dénonce la manipulation des procès-verbaux. L'avocat explique : *« La procédure est là pour les emmerder, les avocats pour les empêcher d'interpeller les criminels, les lois aussi. Ils ne voient pas le coté protection du citoyen qu'ils sont eux-mêmes. »* Jean-Marc Darrigade rappelle qu'il vaut mieux détruire une procédure lambda pour garantir la fiabilité de toutes les autres. C'est ce que ne comprennent pas un certain nombre de policiers pensant : *« On va libérer quinze trafiquants de stupéfiants, ce n'est pas possible, c'est trop douloureux ! Alors, pour envoyer les quinze en prison, on va s'autoriser toutes les contorsions à la loi pour sauver ce dossier-là »*, explique l'avocat qui assène : *« C'est une erreur car, petit à petit, on grignote la liberté laissée au citoyen à un point que vous n'imaginez pas ! »*

Jean-Marc Darrigade est-il trop suspicieux ? *« Non*, répond-t-il. *Je sais simplement qu'aujourd'hui, ils utilisent ces pratiques pour la bonne cause. Demain la cause sera moins bonne et ce sera trop tard. La bonne cause c'est le terrorisme, les stupéfiants, le blanchiment d'argent il y a toujours des bonnes causes. Demain la cause sera politique et elle sera plus du tout bonne. »* Les réformes de ces dernières années, notamment la loi Perben, vont dans le sens des policiers sans les charges de contraintes. À l'heure actuelle le juge des libertés peut, sur la fois d'un p.-v., accorder des écoutes. Si ce p.-v. n'est pas conforme à la réalité, alors, demain, tout le monde peut être écouté. Et Jean-Marc Darrigade, inquiet, conclut : *« On peut basculer en très peu de temps d'un régime qu'on pensait très démocratique à un régime autoritaire et policier. Tous les outils sont là ! »* ■

Des pratiques inquiétantes

En février dernier, le Commissaire européen aux droits de l'homme, Alvaro Gil-Robles s'inquiétait des violences policières en France, insistant sur la *« nécessité de dépasser l'esprit de corps qui caractérise bien souvent la police »*, lui semblant *« qu'à l'heure actuelle, c'est le sentiment d'impunité qui domine chez les policiers »*. Le rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité confirme ces inquiétudes en notant une hausse de 10 % de ses saisines. Il révèle des pratiques bien éloignées du *« respect absolu des personnes »* (art. 7 du code de déontologie de la police nationale), notamment lors des gardes à vue en banalisant la fouille au corps ou le menottage, pour ce qui est des actes les moins *« graves »*. La CNDS a transmis au Comité contre la torture des Nations unies, à la demande de celui-ci, les cas pouvant être qualifiés d'actes inhumains et dégradants (ceux étudiés depuis sa création). Le Code de déontologie de la police nationale entré en vigueur en 1986, rappelle le fondement et la légitimité de ces représentants de la République : *« La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée. »* (art. 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen). ■

.../...

tions a été multiplié par deux. Je ne connais pas de collègue qui soit passé devant IGS depuis que je suis ici (trois ans, ndlr). *Les enquêtes de l'Inspection générale des services sont faites pour faire respecter le code de déontologie. »* Ce discours reste dans la ligne des réponses apportées par les représentants des forces de police quand ils sont interrogés sur les dérapages au sein de leurs services (1).

8 points de suture

L'avocat montpelliérain sort un de ses anciens dossiers, traitant d'une garde à vue qui s'est très mal déroulée au commissariat de Sète. L'inspecteur fait cesser cette *« boucherie »* , fait comparaître devant lui l'homme qui a l'arcade sourcilière ouverte et lui fait écrire : *« Personnellement je n'ai pas été blessé. »* Dans l'heure qui suit, le gardé à vue a huit points de suture. *« Cet inspecteur, on ne lui a jamais reproché d'avoir fait ça. D'abord c'est lui qui a ramené le calme. C'est lui qui a sauvé un gardé à vue des violences dont il était la victime. Il cherche à couvrir son commissariat. Il fait le travail d'un supérieur solidaire de ses collègues, selon le point de vue du juge qui a été saisi. Il fait donc bien son job mais du point de vue théorique de la justice, on a quand même un lieutenant de police qui a écrit un faux procès verbal. »* Cette histoire a fait l'objet d'une instruction à Montpellier. Tout le commissariat a comparu devant le juge et, comme il n'a pas été possible de déterminer qui avait donné le coup, l'affaire s'est terminée par un non-lieu. Au final, le gardé à vue a été condamné pour outrage et rébellion ! *« Des faux procès verbaux j'en ai eu et j'en ai encore dans mes dossiers. À chaque fois, ils sont classés sans suite ou non-lieu »*, conclu Jean Marc Darrigade (voir ci-contre).

La question est délicate et jamais vraiment soulevée. Le verdict du procès de Brice Petit est exceptionnel, car en général les condamnations vont dans le sens du policier et non du citoyen parce que *« le procès verbal du policier vaut preuve jusqu'à inscription de faux. Les policiers sont conscients de ce pouvoir »*, souligne Jean Marc Darrigade. Comment expliquer que la justice désavoue la parole d'un policier en relaxant une personne inculpée pour outrage, et en même temps ménage l'auteur des mensonges qui ont entraîné ce procès ? Et quand il s'agit de porter plainte contre un policier, les démarches n'aboutissent quasiment jamais.

Depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy, les policiers auraient été encouragés à se constituer partie civile et à demander des dommages et intérêts dans les cas d'outrage. *« Il y a des juges qui se sont fait avoir. Maintenant les tribunaux estiment que c'est un accident de travail »*, explique Gilles Sainati. Pour Brice Petit, c'est un *« scandale, c'est à la frontière de la république et d'un système autoritaire. C'est du racket légal. C'est le plus fort qui décide de rançonner le plus faible. Ca me fait penser au XVIIe siècle quand on ne pouvait plus payer les mercenaires suisses dans les armées royales, on leur disait d'aller se payer sur les villageois. »* ■

Christel Lescrainier

(1) En 10 jours, ni le directeur départemental de la sécurité publique, ni son adjoint, n'ont trouvé le temps de répondre à *l'Accroche* sur cette question.

« J'ai eu un procès de riche »

« *L'outrage n'est rien d'autre qu'une mise en scène* », explique Brice Petit. *Quand la femme flic s'est jetée sur moi en criant, "il me bat", là j'ai compris que c'était un traquenard, une méthode. C'est des trucs qu'ils doivent apprendre à l'école de police !* »
Un des témoins présents ce soir d'avril 2004, confirme cette version. Le procès-verbal des policiers raconte une toute autre histoire, accusant Brice Petit d'avoir « *outragé par parole, gestes, menaces, écrit non rendu public, image non rendue publique, envoi d'objet, de nature à porter atteinte à la dignité ou au respect dû à la fonction de mesdames… monsieur…, personnes dépositaires de l'autorité publique, dans l'occasion ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, en l'espèce :* "Bande de fachos, vous n'êtes que des nazis, des S.S., des racistes antisémites, tu es un inculte retourne à l'école, tu es un facho." »
Brice Petit, poète et professeur de lettres dans un lycée provençal, passe la soirée à Montpellier en compagnie d'un ami. Rue de Verdun, il assiste à une interpellation qu'il juge trop violente. Un homme est à terre et en sang, il « *implorait qu'on arrête de le battre* ». Choqué, le professeur demande aux policiers des explications. « *Je n'ai rien contre la police, mon souci c'était le type a terre, ça aurait été des civils, j'aurais agit de la même façon.* » L'affaire tourne mal pour Brice Petit qui est emmené au poste où il sera gardé à vue durant 12 heures. À sa sortie, il est inculpé d'outrage à agent.

7 heures d'audience

L'épreuve durera deux ans. En première instance, Brice Petit est relaxé du grief d'outrage mais condamné, ainsi que Jean-Michel Maulpoix (1), pour diffamation, à 3 000 euros d'amende et de frais de justice. Les policiers font appel de cette décision. Le 6 avril dernier, la cour d'appel de Montpellier annonce la relaxe totale de Brice Petit.
Depuis le début de cette affaire, le professeur décide d'en faire « *un cas pour la république* ». Le choix d'un avocat de renommé internationale, Me François Roux (défenseur de José Bové et de Zacharias Moussaoui, avocat devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda) et la durée des audiences (7 heures en première instance et 4 heures en appel) fait dire à Brice Petit : « *J'ai eu un procès de riche, contrairement aux gamins qui passent en comparution immédiate. J'espère que mon histoire fera jurisprudence.* »
Depuis cette affaire, Brice Petit, conscient du sort réservé au plus grand nombre dans des histoires similaires à la sienne, est désillusionné. Il explique être assez attaché à certaines pages de l'histoire de France. « *Je crois que je ne vis pas dans une république telle qu'on dit qu'elle existe dans les textes. La République française n'a plus grand chose à voir avec les droits de l'homme. L'esprit de résistance est bafoué.* »
En arrêt maladie depuis de nombreux mois, le professeur de lettres s'apprête à retourner en classe. Il pense que son enseignement ne sera plus le même : « *Je ne peux plus leur parler de dignité humaine comme un droit, quand je pense à l'arrestation de ce gars et à mon sort en garde à vue. Je ne vais pas mentir à mes élèves en plus !* » ■

C.L.

(1) Jean-Michel Maulpoix, professeur à l'Université de Nanterre et président de la Maison des écrivains, a été condamné par la Cour d'appel de Montpellier à 5 000 euros d'amende et de frais de justice pour avoir relayé, sur son site Internet personnel, le témoignage de Brice Petit. La cour a considéré qu'il l'avait mis en ligne sans l'autorisation de son auteur, et n'a donc pas poursuivi Brice Petit pour diffamation.

Que dit la loi ?

L'outrage et la rébellion sont deux délits distincts. Pourtant, l'habitude a été prise de les associer de façon assez systématique. Ils sont passibles de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende lorsqu'il s'agit d'une personne dépositaire de l'autorité publique.
L'article 433.5 du code pénal définit ainsi ce qui constitue un outrage : « *Les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public* [...], *et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.* » La rébellion (article 433.6 & 7) est « *le fait d'opposer une résistance violente à une personne dépositaire de l'autorité publique* ».
Comme le souligne le site Internet, guidejuridique.lautre.net : « *L'outrage comme la rébellion sont laissés à la libre interprétation des policiers. Ainsi il n'est pas toujours nécessaire de porter un coup, un simple geste peut suffire. Il peut y avoir rébellion même si l'action de la personne dépositaire de l'autorité publique est illégale ou illégitime.* » ■

Un choc imminent et sans précédent

Dans *Pétrole Apocalypse*, Yves Cochet explique pourquoi le prix de l'énergie va dépasser largement les faibles niveaux d'aujourd'hui. Il souligne que le précieux fluide ne sert pas qu'à faire rouler des voitures mais que nos sociétés sont complètement organisées autour des hydrocarbures. Le sevrage s'annonce très douloureux y compris dans la région.

Les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique ? *« Allez les écolos, allez jouer dans le bac à sable, tout ça c'est des conneries, ce qui compte, c'est le programme commun de gouvernement ou bien le programme libéral de Giscard. »* Voilà le type de réaction suscitées par les écologistes lorsqu'ils évoquaient, pendant la campagne présidentielle de 1974, le réchauffement de la planète. C'est Yves Cochet, ancien ministre de l'environnement sous le gouvernement Jospin, qui raconte. Mais c'est pour mieux s'interroger : *« Bon, maintenant, qui est-ce qui rigole avec le changement climatique ? »* Une manière de nous convaincre que, cette fois, on serait bien avisé de ne pas attendre 30 ans pour prendre au sérieux ceux qui, comme lui, évoquent un autre problème : la fin imminente du pétrole bon marché.

Pétrole apocalypse, c'est le titre du livre (1) que le député de Paris et candidat à la candidature présidentielle au sein des Verts a consacré au sujet. Il est venu le présenter à Montpellier en février. *« Apocalypse »* car il ne s'agit pas de parler d'un litre de super à 1,30 €, prix qu'il considère comme encore *« peu cher »*, mais bien de *« la fin du monde tel que nous le connaissons »* et des *« multiples aspects bouleversants de cette sentence »*. Pour Yves Cochet, trois phénomènes concomitants expliquent que *« la fête est finie »*.

> **« La méconnaissance par l'homme des données matérielles de sa vie le fait errer gravement. »**
>
> Georges Bataille

Le premier, géologique, est basé sur les travaux de King Hubert, géologue à la société Shell, qui prévoyait, en 1956, le déclin de la production pétrolière des États-Unis à partir de 1970. C'est le *« pic de Hubert »*. Quatorze ans plus tard, l'histoire lui donna raison. Si Yves Cochet nous alerte, c'est parce qu'il pense que le pic, mondial cette fois, est très proche voire déjà passé. Car les découvertes de nouveaux gisements ou les projets de mise en exploitation n'arriveront pas à compenser la baisse de la capacité existante associée à la hausse de la demande. Sans parler des chiffres des réserves qui sont l'objet de nombreuses controverses et qui souffrent d'une cruelle absence de transparence.

Le deuxième phénomène est économique : *« Avant la fin de la décennie, la demande dépassera l'offre, si ce n'est déjà le cas aujourd'hui. »* Avec l'impact bien connu dans une économie de marché, *« une forte hausse tendancielle »* du cours du pétrole. Pour l'auteur, aujourd'hui, *« la marge de manœuvre entre l'offre et la demande n'est plus que de 1 à 2 % – à comparer avec les 6 à 8 % de jadis »*. Il reconnaît cependant qu'il est très difficile d'avoir des chiffres fiables pour ces deux paramètres mais c'est pour mieux souligner que l'offre est fréquemment surévaluée et la demande sous-estimée. Du côté de la première, Yves Cochet cite en exemple le directeur de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui déclarait en

(1) *Pétrole apocalypse*, Yves Cochet, Fayard, octobre 2005, 275 pages, 19 €

octobre 2004 : « *Nos statistiques pourraient ne pas être représentatives de la réalité, ceci plus que par le passé.* » Pour la demande mondiale, c'est toujours l'AIE qui est citée avec une révision brutale de plus de 600 000 barils par jour en octobre 2004 (sur un total d'environ 80 millions). Car l'estimation est d'autant plus difficile que des pays comme la Chine ou l'Inde disposent de statistiques de « *piètre qualité* » alors que la croissance de la demande en pétrole vient pour une part importante de ces pays.

« Le pétrole c'est la guerre »

Le dernier phénomène, décrit par Yves Cochet, est géopolitique. En effet les régions grandes consommatrices d'hydrocarbures sont importatrices. A titre d'exemple, l'Europe contribue à hauteur de 22 % à la consommation mondiale de pétrole alors qu'elle n'en produit que 9 %. D'où l'obsession des États de sécuriser leur approvisionnement. Ce qui fait dire à Yves Cochet, qu'« *aujourd'hui, le pétrole, c'est la guerre* » et que « *l'avidité pour les hydrocarbures est la meilleure boussole qui soit pour s'orienter dans la géopolitique contemporaine : la carte du monde est celle d'un globe huileux parcouru de flèches indiquant où se trouve le brut et où il doit parvenir* ». L'exemple bien connu des deux guerres d'Irak est bien sûr cité par l'auteur alors que ce pays est au troisième rang pour les réserves derrière l'Arabie Saoudite et

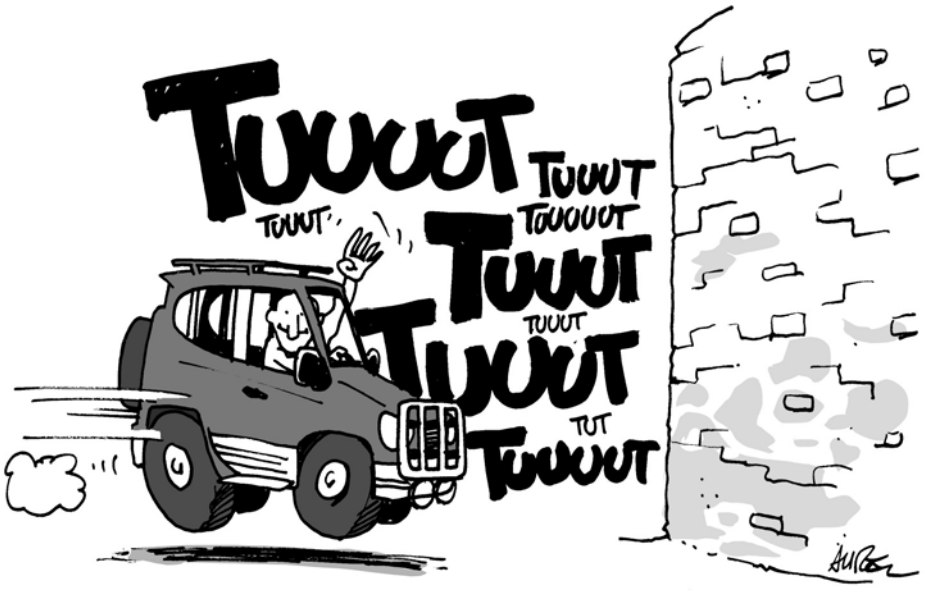

l'Iran. L'Ukraine est moins souvent évoquée mais, pour Yves Cochet, la Révolution orange de la fin 2004 s'expliquerait par la position du pays permettant d'acheminer l'abondant pétrole de la mer Caspienne vers la Baltique via la Pologne et donc d'éviter la Russie. Pour l'auteur, « *l'enjeu qui s'est dénoué en Ukraine en 2004 et 2005 n'est donc pas tant une question de démocratie qu'une victoire souterraine des pétroliers occidentaux contre les pétroliers russes et chinois* ». Mais ces derniers ne seraient pas en reste puisqu'un « *axe Russie-Chine-Inde-Iran essaie d'organiser des accords militaires et un réseau pétrolier sur toute la région asiatique pour contrer la stratégie de dominos des Occidentaux sous l'égide américaine* ».

L'inflation se propagera

Les conséquences de ce « *triple choc* » prévues par Yves Cochet, sont loin d'être réjouissantes. Faut-il pour autant les ignorer ? La citation de Georges Bataille en ouverture de *Pétrole apocalypse* donne la réponse avant même d'entamer la lecture de l'ouvrage : « *La méconnaissance par l'homme des données matérielles de sa vie le fait errer gravement.* » Alors, allons-y : « *Inflation => récession => dépression => effondrement* », prédit l'auteur. Car pour lui, « *l'inflation des prix des produits pétroliers se propagera aux autres domaines, notamment à l'agriculture et à la pêche, aux transports et au tourisme.* » La suite est à l'avenant.

.../...

" Nous mangeons du pétrole "

Plus problématique que l'impact sur la mobilité des personnes, le renchérissement du prix du pétrole va avoir un impact sur un besoin vital : notre alimentation. Car la chaîne agroalimentaire « *est devenue un gouffre énergétique : elle consomme beaucoup plus d'énergie en amont qu'elle ne délivre de calories en aval* », écrit Yves Cochet. Ainsi ce sont 10 kcal (kilo calories) qu'elle dépense pour fournir 1 kcal alimentaire dans notre assiette. Si l'énergie dépensée était humaine, le système ne serait évidemment pas viable. Dans une perspective de pétrole cher, la question de l'efficacité (rapport entre l'énergie utilisée à l'entrée et celle produite à la sortie) de notre agriculture va se poser.

L'auteur cite ainsi les résultats d'une étude surprenante qui montre que les pays que l'on considère généralement comme les plus « *développés — les Etats-Unis, l'Europe de l'Ouest, Israël, le Japon, l'Australie* », ont une efficacité inférieure à 2 alors que notamment le Ghana, la République centrafricaine, le Niger ou l'Ouganda ont une efficacité supérieure à 30. Il faut par exemple un litre de pétrole pour produire un kilo de viande de bœuf (efficacité de 0,01) en Amérique du nord alors qu'en Chine, dans les années 70 , la production de riz avait une efficacité de 50, soit 5 000 fois plus. Car au-delà des méthodes, il y a aussi la nature de la production qui joue sur la consommation d'énergie. Autre problème, le transport des aliments qui crée des déséquilibres dans la terre. En effet, les résidus de l'alimentation ne vont plus aujourd'hui fertiliser les sols pour les futures cultures. Il faut donc combler ce déficit par des engrais chimiques issus du pétrole ou nécessitant de l'énergie pour les extraire (phosphore).

Pour Yves Cochet, « *la voie possible est la réduction de la consommation énergétique de l'agroalimentaire, en liant en boucle l'agriculture à une alimentation plus biologique, plus locale, plus saisonnière et plus végétarienne. Autrement dit, il faut encourager la ruralisation des habitats et des activités. Cela va à l'encontre de la tendance actuelle de la politique agricole commune (PAC), et plus largement de la spécialisation des régions et de l'urbanisation des implantations humaines.* » ■

Pétrole (suite)

La mobilité affectée

« *Plus vite, plus loin, plus souvent et moins cher.* » C'est par ce slogan qu'Yves Cochet résume « *la philosophie des transports actuels* » sur lesquels repose aujourd'hui « *l'économie matérielle mondialisée* ». Mais « *dans moins de quinze ans* », avec la fin du pétrole bon marché, ce slogan deviendra : « *Moins vite, moins loin, moins souvent et plus cher.* »

Le premier secteur concerné est bien sûr l'aviation qui est dépendante à 100 % du pétrole. Car « *aucune substitution massive de carburant n'y est envisagé à court ou moyen terme : les avions ne décollent pas avec du nucléaire ou des éoliennes* ». Ce qui fait dire à l'auteur que « *dans les années 20 de ce siècle, il n'y aura plus d'aviation civile commerciale de masse* ».

De manière plus générale, Yves Cochet souligne que le secteur des transports dont la demande est de 2,1 % par an, absorbe 55 % de la consommation mondiale de pétrole. Transport des personnes bien sûr mais aussi des marchandises. « *Entre 1961 et 2000, le commerce agricole international a triplé en valeur et quadruplé en tonnage.* » Une conséquence, par exemple : « *Plus de 60 % des pommiers britanniques ont été perdus depuis 1960* » et, aujourd'hui, « *la production intérieure ne serait plus capable de satisfaire que 5 % de la consommation domestique* ».

Plus localement, Yves Cochet, lors de sa conférence de presse a illustré son propos : « *Certaines personnes en tant que famille vont être touchées, les plus pauvres, qui vont se demander :* "Moi je travaille évidemment à Montpellier mais je suis Smicard qui habite à 25 km parce que c'est trop cher d'habiter au centre de Montpellier. J'ai ma vieille diesel qui a 12 ans, je suis obligé de l'utiliser parce que je n'ai pas suffisamment de transport à 25 km de Montpellier. Comment je vais pouvoir venir bosser dans la mesure où il y a une augmentation du gazole à la pompe ? Comment je vais pouvoir me chauffer parce que j'ai un chauffage au fioul domestique — *parce qu'il y a eu, l'an dernier en tout cas, une augmentation de 44 %* ? Comment je vais chercher mes enfants à l'école ? Comment je vais faire mes courses ?" *Donc les familles les plus défavorisées peuvent avoir du mal à résister à cette inflation des cours de l'énergie.* » ■

.../...

Tensions, conflits sociaux, multiples affrontements, crimes, guerres civiles, gouvernements autoritaires. Ouf !

Mais il doit bien avoir une solution ? Pour Yves Cochet, il est déjà trop tard. Le choc est « *inévitable* » car nos sociétés sont bien trop organisées autour du pétrole et il faudrait bien plus de temps que celui dont on dispose pour les faire changer. Et tout cela n'est pas un hasard. Le pétrole présente des caractéristiques incomparables : une quantité d'énergie importante dans un faible volume, facilement extractible et transportable. Ainsi, un litre de carburant équivaut à quatre jours de travail musculaire humain. Pour l'auteur, avec la consommation actuelle d'énergie fossile, c'est comme si chaque terrien avait « *cinquante esclaves, certains en ayant plus que d'autres, bien sûr* ».

2 000 réacteurs nucléaires

Ce sont ces caractéristiques qui lui font dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'alternatives réalistes au pétrole. Les énergies renouvelables ? Leur principale limite est leur faible « *densité énergétique* ». A l'image d'un champ de maïs qui ne fournirait que 0,5 kW de puissance nette par hectare, « *ce qui est si misérablement bas qu'il vaut mieux renoncer à produire des biocarburants ainsi* ». Quant aux panneaux photovoltaïque ou aux éoliennes, ils ont une disponibilité respective de 15 et 25 % à comparer aux 95 % d'une centrale électrique alimentée par des fossiles. Autre limite des renouvelables, « *elles produisent peu de fluides liquides* » qui seraient de vrais substituts au pétrole. Plus généralement, « *elles sont adaptées aux sociétés décentralisées, sans grande concentration humaine* ». Il y aussi les huiles extra lourdes, une forme de pétrole, mais elles sont techniquement et économiquement difficiles à extraire et posent de gros problèmes de pollution.

Le nucléaire est aussi balayé. Bien que le militant Vert se dise « *profondément antinucléaire* », sa critique de la substitution du pétrole par le nucléaire ne porte pas sur la sécurité ou les déchets mais s'exerce par l'aspect économique. Il a en effet calculé que, pour remplacer seulement un quart de la production mondial de pétrole, il faudrait construire 2 000 réacteurs nucléaires (440 fonctionnent aujourd'hui) pour un coût de 3 000 milliards d'euros soit plus de dix fois le budget de la France. Pour le remplacement de l'autre quart par des éoliennes, 4 000 milliards d'euros seraient nécessaires.

Réflexion politique

« *Réduire l'inévitable choc* », c'est le titre du chapitre qui clos le livre. Sur 35 pages, des pistes sont évoquées dont les maîtres mots sont sobriété, local, autosuffisance, rationnement (« *organisé et démocratique* »), organique, renouvelable. Elles vont du niveau individuel à l'échelon international. La réflexion politique, aussi, sur l'évolution des grandes activités économiques par des groupes de travail dans chaque région. Sans oublier que la réussite de la « *la mise en œuvre d'une économie de guerre* » tient « *au succès de la mobilisation populaire qu'elle doit susciter* ». Réaliste, Yves Cochet n'attend pas que celle-ci se fasse spontanément par conscience individuelle ou collective. Et même s'il est très actif pour défendre son analyse, pour lui, « *c'est par les prix que ça va se faire* ». Lors des hausses de l'automne et du mois d'avril, le réveil des médias et des politiques semble lui donner raison. En attendant que les actes prennent le relais des paroles. ■

Jacques-Olivier Teyssier

Pour approfondir

Association pour l'étude des pics de production de pétrole et de gaz naturel : http://aspofrance.org

Se préparer au Pic pétrolier : www.oleocene.org

Sur la géopolitique et l'économie du pétrole : *La face cachée du pétrole*, Eric Laurent, Plon, février 2006, 411 pages, 19,50 €

Quid du tourisme et de la viticulture ?

« *Que deviendront, par exemple, les cafés, restaurants et hôtels d'un territoire lorsque le tourisme déclinera du fait de la cherté croissante des transports ?* » La question posée par Yves Cochet dans *Pétrole Apocalypse*, vaut la peine de l'être en Languedoc Roussillon. Elle ne semble pourtant pas inquiéter la majorité au conseil régional. Ainsi, un des axes de développement du tourisme régional est la clientèle chinoise. « *La France est le seul pays d'Europe à disposer de vols directs avec la Chine, depuis Paris. Notre objectif est de capter cette clientèle plutôt que de la laisser partir vers l'Alsace ou la Bretagne* », déclarait Frédéric Lopez, conseiller régional en charge du tourisme, dans *Septimanie,* le journal de la région en juillet 2005 (1).

5 millions d'étrangers

Sylvain Pastor n'est pas d'accord. Le conseiller général (Verts) du Gard et opposant déclaré à Georges Frêche dénonce une « *logique qui consiste à faire venir le monde entier en Languedoc-Roussillon, à augmenter encore les capacités de l'aéroport de Montpellier afin de favoriser les échanges et les déplacements mondiaux* ». Logique qui va à l'encontre de la fin du pétrole bon marché. Définir une stratégie pérenne est pourtant d'importance sur un secteur qui permet d'accueillir 15 millions de touristes (dont 5 millions d'étrangers), qui réalise 15 % du produit intérieur brut de la région et qui génère près de 80 000 emplois. Yves Piétrasanta, conseiller régional (Verts) en charge de l'environnement, ne peut que constater son impuissance sur la prise en compte du coût de l'énergie dans cette stratégie et déclarer : « *Il faut faire un effort pour ça. Plaider pour ça.* »

Car quand on interroge la région sur un éventuel problème de coût de l'énergie, l'unique réponse est toujours : « *Énergies renouvelables* » (ENR). Les 13,4 M€ (sur un budget total de 850 M€) consacrées par la région en 2006 à ce secteur sont qualifiés par Yves Piétrasanta de « *faramineux* ». Michel Lenthéric, lui aussi conseiller régional (Verts), parle d'un « *outil extraordinaire* ». Mais ce dernier est un peu moins enthousiaste quand il s'agit d'évoquer la politique globale par rapport au problème de l'énergie : « *Aujourd'hui on est dans une stratégie de communication. Le fond régional d'investissement ENR est un alibi.* » Pour Sylvain Pastor, « *il devrait y avoir, au moins dans la délégation environnement et énergie d'Yves Piétrasanta, une prise en compte massive de la question.* » Et l'élu de regretter la faiblesse de l'effectif de la direction régionale de l'environnement, « *10 agents dont la moitié de secrétaires* », comparés aux « *40 agents qui s'occupaient de ces problèmes* » au sein de feu l'Agence méditerranéenne de l'environnement.

Aux quatre coins du monde

Autre secteur clé de l'économie régionale, la viticulture. Là aussi, la stratégie ne semble pas prendre en compte le coût du pétrole dans une activité en difficulté. « *La crise est tellement violente que les solutions que je propose, qui sont les seules solutions,* [sont d'] *accéder aux marchés nouveaux* », déclarait Georges Frêche en conseil d'agglo le 17 février. Et le président de région de rappeler l'ouverture prochaine de locaux aux quatre coins du monde pour vendre les vins du Sud de la France. Car pour lui, « *il faut qu'on se batte sur tout les marchés* ». Sylvain Pastor n'est évidemment pas d'accord : « *Toute la promotion faite par Frêche, en particulier autour d'une logique très mondialisée de l'économie, est totalement au rebours de la logique des circuits courts que nous défendons.* » Yves Piétrasanta, quant à lui, n'est « *pas sûr* » que le paramètre énergie soit pris en compte dans la stratégie régionale en matière de viticulture et notamment de rentabilité des exportations. Mais pour lui, « *il faudrait le prendre en compte* ». ■

J.-O. T.

(1) Contacté, le directeur du Comité régional du tourisme n'était pas disponible pour répondre à nos questions sur sa stratégie.

Les États-Unis et le PS

Sur l'aveuglement ou l'incrédulité des décideurs français, Yves Cochet n'est pas tendre : « *On est dans une charnière de civilisation. Ou bien on est lucide ou bien on continue à avoir le logiciel du 20e siècle en disant :* "La croissance c'est pour toujours." *Les seuls qui ont compris, ce sont les dirigeants américains. Le bon président Jimmy Carter a tout compris en 1979 au moment du deuxième choc pétrolier. Et c'est lui qui a dit, et non pas Georges Bush :* "Le mode de vie américain n'est pas négociable. Pour le conserver, nous emploierons tous les moyens, y compris militaires." *Et ils ont fait une politique depuis 25 ans... ça c'est de la politique ! Ca c'est une vraie politique ! Le budget du département de la défense, c'est 400 Mds$ par an. [...] On a une politique mondiale, on pourrait dire impériale, de prédation des matières premières du monde. Et ils le font ! Alors entendons-nous bien : je suis totalement opposé à cette politique mais ce sont des gens qui ont compris le monde dans lequel on vit.* »

Quelques minutes plus tard, le député synthétise le congrès du Mans du parti socialiste de novembre 2005 : « *Nous socialistes, pour la période 2007-2012, nous allons mettre en œuvre une politique de recherche de la croissance par la relance de la consommation populaire, un keynésianisme des grands travaux européens pour retrouver l'investissement et l'emploi.* » ■

11 M€ pour un ouvrage fort peu écologique

C'est la faute à la ligne 2 du tramway. Le passage de celle-ci au milieu de la place du 11 novembre allait rendre le carrefour trop long à franchir pour les automobilistes. Alors l'agglo a décidé de construire un pont qui a été inauguré le 25 mars par des élus acrobates.

Alphonse Loubat a dû se retourner dans sa tombe le 25 mars. Ce jour-là, le « *viaduc* » qui porte le nom de celui qui est considéré comme l'inventeur du tramway, est inauguré par Hélène Mandroux, maire de Montpellier et Georges Frêche, président de l'agglo. Problème : il ne s'agit pas d'un « *viaduc* » pour le tramway mais pour les voitures légères. Il permet en effet aux automobilistes qui viennent du tunnel de la Comédie d'éviter la place du 11 novembre (au pied du Corum). Car celle-ci va devenir plus chargée avec l'arrivée de la ligne 2 du tramway qui traversera la place dès 2007. Et plutôt que de faire subir aux automobilistes une attente plus longue aux feux, l'agglo a donc décidé de construire cet ouvrage qui permet de « *survoler* » — le mot est dans le dossier de presse — la place. Avant de passer la patate chaude du financement (11 M€ [1]) à la ville de Montpellier, par manque de crédits d'État.

En ce samedi ensoleillé, les élus, réunis sur l'ouvrage, réalisent des acrobaties pour faire passer pour une construction écologique cet autopont qui ne dit pas son nom. Et en tête des équilibristes, Hélène Mandroux. Le maire rappelle d'abord qu'elle est « *très attachée à la qualité de la vie et à l'environnement* », qu'il faut « *préserver les énergies fossiles* », que « *le tout-voiture est terminé* ». Mais quand l'édile déclare : « *Aujourd'hui les gens ont compris qu'il fallait préserver l'environnement, préserver la circulation* », cela se gâte un peu. Mettre sur le même plan « *préserver l'environnement* » et « *préserver la circulation* » peut, en effet, quelque peu étonner. Le summum est sans doute atteint quand Madame le maire s'adresse à Georges Frêche : « *Je me félicite, en tout cas monsieur le président, que vous puissiez circuler plus facilement vers Aiguelongue* (Georges Frêche habite dans ce quartier, ndlr). *Alors là, je suis ravie de vous apporter cette amélioration dans votre vie car je crois que c'est quelque chose de très important* (2). »

Louis Pouget est sans doute celui qui est le plus crédible en faisant référence aux effets positifs du tramway sur la circulation automobile (350 000 véhicules entrent chaque jour à Montpellier). L'adjoint à la voirie estime en effet que la ligne 1 a fait baisser le nombre de véhicules à 320 000 et que la ligne 2, cause de la construction du pont, devrait permettre de continuer dans cette voie. L'élu en profite pour rappeler, en gage de la bonne foi écologiste de la mairie, la piétonisation « *de tout l'Écusson* ». Avant de dénoncer « *les intégristes de la pédale* » dont « *on n'a pas de leçon à recevoir* ».

Contradictions

Ces propos suscitent les cris de la dizaine de militants de Vélocité réunis en bas de l'ouvrage. Ils ont déployé une grande banderole : « *Autopont urbain, non au tout voiture.* » Luc Nourigat, le président de l'association de cyclistes, pointe les contradictions des élus : « *Si on dit :* "je suis un écolo"*, on ne donne pas des facilités aux voitures.* » Car, pour lui, l'enjeu des transports dans la ville est « *d'organiser un report modal significatif de la voiture vers les autres modes de transport. Dans l'ordre : piéton, vélo, roller. Et transports en commun en dernier parce que c'est ce qui coûte le plus cher et qui est le moins bon pour l'environnement.* » Le militant en profite pour dénoncer le côté marketing des pistes cyclables et l'absence de « *politique globale qui permette vraiment de prendre en compte l'environne-*

ment ». Les militants demandent donc « *dès à présent la transformation de l'ouvrage en une piste cyclable bidirectionnelle de grand luxe* ». Problème, l'ironie de la requête n'a été perçue, semble-t-il, par aucun élu (Georges Frêche compris, voir ci-contre). Louis Pouget a même été jusqu'à expliquer, dans le menu détail, pourquoi cette demande était farfelue. Il semble bien que cyclistes et élus ne soient décidément pas sur la même longueur d'onde. ■

J.-O. T.

(1) En comparaison, 2 M€ sont consacrés aux pistes cyclables dans le budget 2006 de la ville
(2) Pour permettre à nos lecteurs d'apprécier complètement l'exercice, *l'Accroche* a mis la totalité du discours d'Hélène Mandroux sur son site (www.laccroche.info)

" Hors de question d'être contre la voiture "

A la fin de l'inauguration, *l'Accroche* a interrogé Georges Frêche, président de l'agglo.

Monsieur le président, une question qui fâche : vous avez dit que vous vouliez faire de « *Montpellier une des métropoles les plus vertes d'Europe* ». Est-ce que vous pensez qu'avec ce pont...

Bien sûr, mais ne mélangez pas tout. Ce pont est destiné à faciliter la circulation pour les véhicules qui sortent du tunnel de la Comédie et qui vont vers Castelnau, Le Crès, Lunel, Aiguelongue. Et donc il facilite les choses. Il n'y a pas de problème de vélo ici puisque les vélos sont interdits dans le tunnel de la Comédie. Donc nous développons tout un réseau de vélo... Il faut de tout vous savez. Dans la vie, il ne faut pas être contre ceci ou cela. La ville de Montpellier — et Madame Mandroux, après moi, continue — se veut une ville verte. Nous sommes une des villes les mieux équipées en parcs. Il y a déjà 150 km de pistes cyclables.

Mais en même temps, là, en favorisant la sortie des voitures, on va quand même favoriser la circulation automobile...

Non mais ça, ça c'est des...

Vous-même, vous disiez que pour aller à Aiguelongue, ça vous facilitera la vie...

Mais de toute façon, nous, nous voulons que, quand les gens vont travailler, ils prennent le bus et le tramway. Mais quand les gens sortent le samedi, qu'ils vont au cinéma ou faire des courses, ils prendront la voiture. Il est hors de question d'être contre la voiture. Même les écologistes se servent de la voiture. Je n'ai jamais vu un écolo venir à la mairie en vélo.

Ah bon ? Monsieur Roumégas le dit pourtant...

Non mais ils viennent en vélo quand il y a une télévision qui n'est pas loin. ■

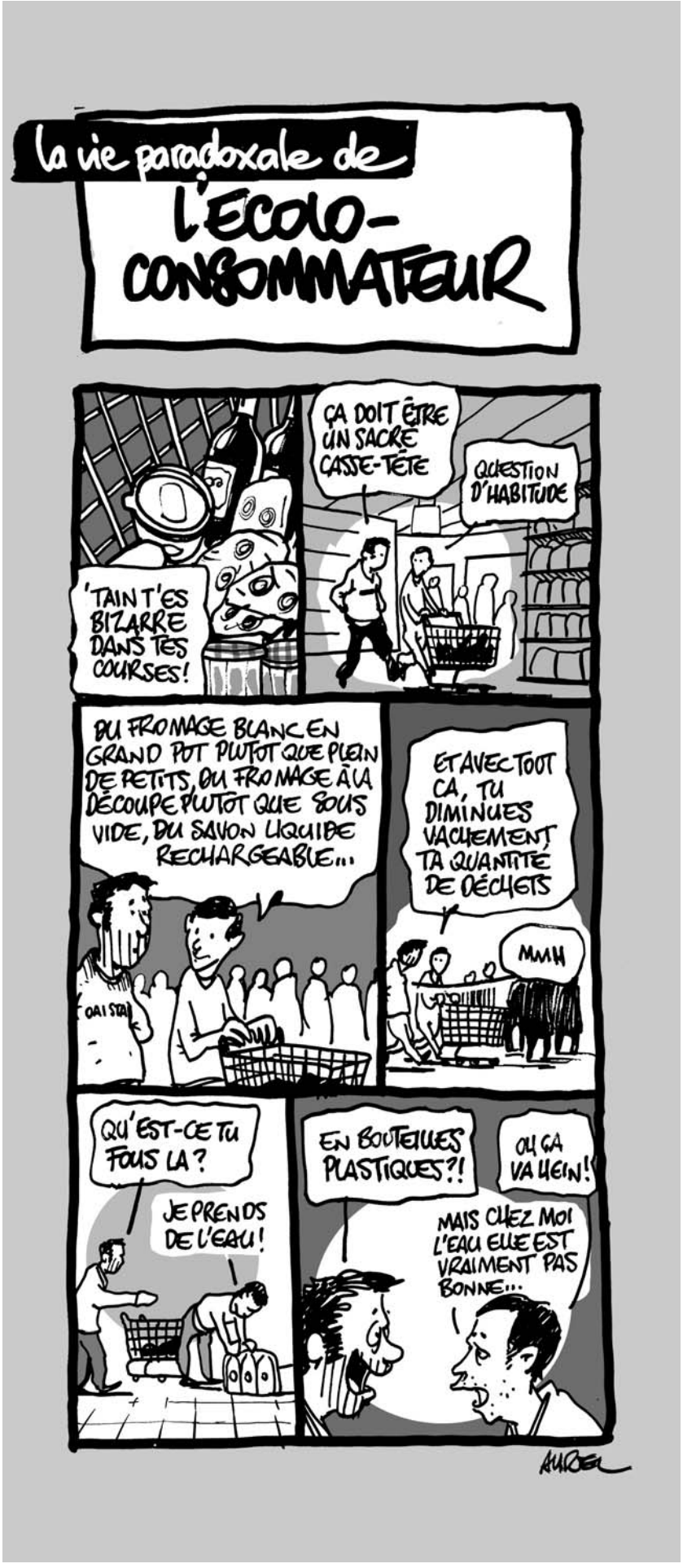

Le coin des accroché(e)s

600 000 € pour Ryanair

Il s'est régalé Frédéric Tsitsonis en conseil municipal du 30 mars. L'élu UDF a en effet signé la meilleure de ses interventions des derniers mois. Elle concernait le vote d'une subvention de 300 000 € à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour le « *développement de nouveaux flux touristiques* ». Plein d'ironie, le commentaire du conseiller municipal vise tout d'abord à dire tout haut ce que la majorité feint d'ignorer. À savoir que l'aide de la mairie est en fait destinée indirectement à la compagnie à bas-coût Ryanair. « *Alors pourquoi ne pas dire simplement les choses ?* », s'interroge l'élu.

Tout simplement parce qu'il est illégal pour une collectivité de subventionner une entreprise privée. Alors plutôt que de ne rien faire, Montpellier a choisi la méthode utilisée dans d'autres villes, c'est à dire verser l'aide à la CCI qui se chargera de faire la promotion des vols Ryanair. Dix jours plus tôt, c'était en conseil d'agglo que le même montant était voté. Soit un total de 600 000 € pour 2006 sachant que la délibération municipale prévoit que l'aide pourra être reconduite deux ans. Et si les textes des votes étaient similaires, l'introduction de Georges Frêche était moins hypocrite : « *Il s'agit d'une subvention à Ryanair.* » Et le président de l'agglo, qui disait s'être « *très longtemps interrogé sur Ryanair* », affirmait ne plus avoir « *d'état d'âme pour subventionner* » la compagnie. Car, comme le soulignera Gilbert Pastor, élu en charge du développement économique, c'est une « *décision extrêmement appréciée par les investisseurs* » du fait des importantes retombées touristiques attendues.

« Il faut que certains trinquent : les salariés »

Mais à la lumière des propos de Georges Frêche, comment ne pas sourire à ceux tenus en conseil municipal 10 jours plus tard ? Le maire, Hélène Mandroux : « *Je fais confiance aux élus de la CCI* […] *je pense qu'*[ils] *choisiront correctement la distribution de ces 300 000 €.* » Jean-Louis Roumégas (Verts) reconnaît que les « *supputations* » de l'UDF « *sont frappées au coin du bon sens* » mais poursuit : « *Nous nous posons beaucoup de questions sur l'attribution de ce type de subvention.* » Michel Passet (PC) : « *J'ai tendance à demander à la CCI, ce qu'ils vont faire de cet argent.* » Visiblement, Georges Frêche est mieux renseigné que ces élus municipaux qui siègent pourtant à l'agglo.

Sur le fond, il n'y a eu aucune opposition exprimée en conseil d'agglo, mise à part l'abstention des élus communistes. En conseil municipal, Frédéric Tsitsonis, cite un article de *L'expansion* qui donne la parole au « *président de la CCI de Tarbes expliquant que les montages financiers proposés sont :* "un détournement d'argent public dans la poche d'une entreprise privée" ». Pour finir, l'élu UDF pointe les contradictions de la majorité municipale qui a voté en début de session un vœu contre le CPE, donc « *interdisant des aides aux entreprises organisant la précarité* » et qui fait deux heures plus tard, « *exactement le contraire* ». Car pour Frédéric Tsitsonis, « *pour proposer des billets à ce prix, il faut que certains trinquent : les salariés* ».

Quant aux conséquences environnementales de tels choix, elles n'ont pas été abordées lors des débats. Dès lors, la LCR avait le champ libre pour préconiser, dans un communiqué du 12 avril, de « *rendre les transports en commun gratuits (bus et tramway) dans l'agglomération. Ce qui serait*, poursuit la Ligue, *d'une bien plus grande utilité sociale et environnementale, plutôt que de subventionner un transport aérien polluant et pour touristes privilégiés.* » ■

J.-O. T.

Anicroches

93 caméras dans la ville

C'était un sujet d'importance. C'est pourtant dans la confusion la plus totale qu'a eu lieu, en conseil municipal du 30 mars, le vote sur l'extension du nombre de caméras de vidéosurveillance. Et c'est à peine si on entendait les intervenants. Jean-Louis Roumégas (Verts) s'est d'abord interrogé sur l'efficacité d'un tel système et a rappelé le slogan de la mairie, « *la proximité* ». Avant de s'interroger : « *Est-ce que la vidéosurveillance, c'est de la proximité ?* » Plutôt que de répondre, le maire, Hélène Mandroux a préféré déclarer : « *En tout cas je pense que monsieur Pouget doit être ravi d'avoir des caméras en cas d'inondation parce que c'est un rôle qu'on a tendance à oublier.* » Lors du vote, seuls les Verts et le PC se sont abstenus. Les autres élus ont voté pour. Cela devrait donc porter à 93 le nombre de caméras dans la ville.

Les 11 gagnants (pour un coût budgété de 400 000 €) sont donc : Mosson (3), av. de Heildelberg/av. de Louisville – Palais des sports Coubertin – Centre commercial Tritons (« *les commerçants vont l'apprécier* » selon Chantal Chassonnerie [opposition, sans étiquette]) ; Croix d'argent (1) : Place du 8 mai 45 ; Port Marianne (1) : av. de la Pompignane/av. A. Juin ; Centre (6) : rue du fg du Coureau/ rue des Généraux – cours Gambetta – rue Rondelet – bd Louis Blanc/rue de l'Université – rue A. Ollivier/rue Du Guesclin – plan de l'Université/rue de Candolle.

L'A9 et le maire

C'est ce qu'on appelle une réaction rapide. Le 6 avril, quelques heures seulement après que l'avis défavorable de la commission d'enquête sur le doublement de l'A9 a été connu, Hélène Mandroux réagit dans un communiqué. Le Maire indique que ce n'est pas « *une bonne nouvelle pour l'avenir de notre territoire !* » avant d'affirmer que « *le dédoublement est une nécessité* » et d'espérer que « *l'intérêt général primera* ». Une quinzaine de jours plus tard, la même plaide pour une liste commune avec les Verts au premier tour des municipales (*L'Hérault du jour*, 20/4). Heureusement, ce n'est que dans deux ans.

La CGT et l'écologie

« *Il faut relancer la croissance. Et pour cela, augmenter le pouvoir d'achat, favoriser l'investissement productif et non plus mener une simple politique boursière et financière.* » C'est Bruno Gagne, secrétaire général de l'union CGT de Montpellier, qui le dit (*Midi Libre*, 9/4). Un jour, peut-être, l'écologie parviendra aux oreilles de la CGT. Qui sait ?

Brèves - Anicroches - Brèves - Anicroches

La ville de la tranquillité

« *Montpellier la ville où le soleil ne se couche jamais.* » C'est le slogan de la nouvelle campagne pour « *mettre en avant l'aspect dynamique, festif d'une ville où il y a toujours quelque chose à faire* », nous dit le dossier de presse. Sur certaines affiches on y voit même des gens danser la nuit ! Enfin ce ne doit pas être les mêmes que la clientèle des épiceries de nuit. Car selon Hélène Mandroux, maire de Montpellier, cette clientèle « *peut entraîner notamment des problèmes d'insalubrité publique, du bruit, une agitation donc je crois que c'est vraiment un problème de santé et de tranquillité publique.* » (*France Bleu*, 20/3) Justement le slogan de la campagne de pub a été traduit en chinois par : « *La ville où on ne dort pas.* » Les riverains risquent d'y perdre leur sommeil.

Pièges à sans-papiers

Elle fait des vagues la circulaire ministérielle du 21 février sur les modalités d'interpellation des personnes sans titre de séjour (voir *l'Accroche* n°8). Médecin du monde lançait, fin mars, un appel aux professionnels de la santé afin de refuser « *expressément aux forces de l'ordre l'entrée dans nos salles d'attente ou halls d'accueil pour y procéder à des contrôles ou interpellations* » ainsi que dans les blocs opératoires. Un mois plus tard, le Syndicat de la magistrature est le premier à saisir le Conseil d'état contre une circulaire qui « *même pour un citoyen non averti est scandaleuse* », selon l'antenne parisienne. Les chances que cette requête aboutisse sont extrêmement faibles mais « *les enjeux sont trop importants pour ne pas essayer.* »

Frêche et *Midi Libre*

C'est un peu le flou sur l'application de la sanction prise par la région à l'encontre de *Midi Libre* à savoir la suppression des pubs et des annonces légales pendant un an à compter de début octobre (voir *l'Accroche* n°5). À la région, on confirme bien « *la reprise des achats d'espace* » mais on n'avance pas « *de raison précise* » pour la levée de la mesure. La « guerre » du *Monde* — à qui appartient *Midi Libre* — à l'encontre de Georges Frêche dans l'affaire des harkis (voir *l'Accroche* n°8) aurait-elle porté ses fruits ? Mystère. C'est aussi le brouillard pour les annonces légales qui semblent toujours détournées vers d'autres supports (*La Gazette* et *L'Hérault du jour*, notamment). Et à l'Agglo ? « *Rien de changé. On ne bouge pas* », nous déclare-t-on. Bref, il semblerait que le rabibochage soit moins clair que la rupture.

Le Monde prend dans la caisse

Avant le rapprochement entre les titres méditerranéens de Lagardère et ceux des Journaux du midi (dont *Midi Libre*), *Le Monde* a « *prévu de prélever sur leur trésorerie* [de ces derniers]– *avant que l'opération ne soit réalisée – un dividende exceptionnel de 18 millions d'euros* ». (*Les Echos*, 25/3)

l'Accroche

6, rue de Substantion
34000 Montpellier
08 75 22 88 99
www.laccroche.info (liste de diffusion et autres gâteries)

Accrocheurs(euses) :
Directeur de la publication : Jacques-Olivier Teyssier (joteyssier@laccroche.info)
Dessins : Aurel, Bauer, Fabcaro, Gab, Lasserpe, Lecointre
Rédacteurs : Christel Lescrainier, J.-O. T.
Maquette : J.-O. T.
Corrections : Vladimir Pol

Contacts :
Rédaction : redaction@laccroche.info
Dessins : dessins@laccroche.info
Diffusion : diffusion@laccroche.info

Impression sur papier recyclé :
Stylograf - 34bis, rue de l'Université - 34000 Montpellier

Dépôt légal : à parution
Commission paritaire : 0906 G 87256
ISSN 1774-8194

Ils diffusent *l'Accroche*…

Aiguelongue : 467, rue de la Roqueturière - 675, rue Montasinos **Albert 1er :** On avance 7bis, quai des Tanneurs **Antigone :** 401 & 494, rue Léon Blum - 10, pl. du nombre d'or **Arceaux :** 10, bd des Arceaux - 11, av. d'Assas - 33, av. de l'École d' agriculture **Les Aubes :** 11, bd Mounié - 282, av. de Saint-Maur **Beaux-Arts :** 230, rue Jeu de Mail des Abbés - 2, place des Beaux-Arts - Folle avoine 18, rue Proudhon **Boutonnet :** L'alternatif 53, rue du fbg Boutonnet - 26 & 68, rue du fbg Boutonnet **Celleneuve :** Géant Casino 129 bis, av. de Lodève **Cévennes :** 2, square Murillo **Clemenceau :** 17, rue du fbg de la Saunerie - 8, av. Clemenceau - 11, rue Rondelet - Diagonal Centre 18, place St Denis **Comédie :** Diagonal Capitole 7, rue de Verdun - 1, place de la Comédie - 1, rue Aristide Olivier - 4, rue Maguelone - 5, bd Victor Hugo - 25, bd Sarrail **Fac :** 250 & 786, route de Mendes - Diagonal Campus 5, av. du Dr Pezet **Figuerolles :** 28 & 42, rue du faubourg de Figuerolles **Foch :** 2, rue du plan palais - 1, rue du Cherche-Midi - 24, rue Saint-Guilhem **Gambetta :** 11 et 36, rue du fbg du Coureau - 28 & 43, cours Gambetta - Hydropousse 9, rue Chaptal - 49, rue Chaptal **Gare :** 4, place Carnot - 9, rue Frédéric Bazille -151, avenue du Pont Trinquat **Louis Blanc :** 70, rue de L'Aiguillerie - 20, bd Louis Blanc - 32, rue de l'Université - Divergence FM 24, bd Pasteur **Mas Drevon :** 392, bd Pedro de Luna **Mas de Tesse :** 1595, rue de Las Sorbes **Mermoz :** Centre commercial Parc à ballons avenue Mermoz **Millénaire :** 748, rue de la Vieille poste **Paume :** 7, place Saint Côme **Père Soulas :** 412, av. du Père Soulas **Pompignane :** Rue André Malraux - Super U 753, av. de la Pompignagne **Près d'Arènes :** Géant Casino 504, av Mas d'Argelliers - **Richter :** 218, rue Vendémiaire **Saint-Lazare :** 31bis, av. Saint-Lazare **Castelnau-le-Lez :** 19, avenue Jeu de Mail - **Prades-le-Lez :** 130, rte de Mende

N.B. : quand le nom du lieu n'est pas précisé, c'est qu'il s'agit d'un marchand de journaux.

l'Accroche

Le journal indépendant de Montpellier

"Les vernissards" par Fabcaro

Brèves - Anicroches - Brèves - Anicroches

Déménagement ou saccage ?

« Le but c'est de prendre tous les meubles et de les mettre dans la rue, comme on l'a fait au Medef », explique un participant à ses collègues devant la caméra de *France 3*. Le 5 avril quelques dizaines d'étudiants décident de déménager les locaux de l'UMP, avenue d'Assas. *l'Accroche* qui passait par là, a pu constater que les meubles ont été déposés dans la rue, sans casse, comme prévu au départ. Le soir, les images de France 3, présente dès le début de l'opération, le confirment. Le lendemain matin, Hubert Vialatte, correspondant d'*Associated Press* à Montpellier, entend l'information sur *France Bleu*. Il décide de rédiger une dépêche pour son agence de presse. Problème, la seule source qu'il va utiliser, c'est la police. Un contact que le journaliste *« juge naturel et incontournable »* d'autant qu'il dispose de peu de temps. Il ajoute être conscient de sa responsabilité de rédacteur de dépêches susceptibles d'être reprises par d'autres médias. Premier résultat : *« Une soixantaine d'étudiants saccage les locaux de l'UMP »* ou encore *« le mobilier, les affiches et le courrier ont été jetés sur le trottoir »*, est-il écrit dans la dépêche qui indique la source policière. Deuxième résultat : le verbe *« saccager »* va être repris notamment sur *France Inter* au 13/14 mais sans rappeler la source policière. Après coup, Hubert Vialatte assume cependant le terme *« saccage »* plutôt que *« déménagement pacifique »* utilisé par certains de ses confrères, car les étudiants n'ont pas rentré le mobilier après l'opération.

« On a la peur au ventre »

Et revoilà le *« sentiment d'insécurité »*. En ces périodes post grippe aviaire et CPE, il faut bien continuer à remplir les journaux. L'agence de Montpellier de *Midi Libre* et son adjoint, Philippe Berjaud, ont trouvé : *« Le commerce souffre du sentiment d'insécurité »*, titre en Une (oui, oui, en Une) le quotidien, le 18 avril. L'*« enquête »* s'étalera sur trois éditions avec notamment de jolis mots des commerçants, d'une association de commerçants, de l'adjoint à la sécurité et de la police nationale. *« On a la peur au ventre »*, peut-on lire en titre d'un article de témoignages. Et tout ça pour apprendre dans le dernier épisode, le 20 avril (la veille du 21, tout un symbole), que *« les dernières statistiques disponibles dans l' Écusson font état d'une baisse de la délinquance au cours des trois premiers mois de 2006 comparés aux trois premiers mois 2005 »*. Mais au moins, grâce à *Midi Libre*, le *« sentiment d'insécurité »* ne devrait pas baisser. Et il paraît qu'on veut confier une télé locale à ces gens-là ?

La pollution des bus au gaz

Ils adorent ça nos élus, dire que bientôt, Montpellier, n'aura plus que des transports en commun non polluants. Notamment grâce aux bus qui fonctionneront d'ici quelques années au Gaz naturel de ville (GNV). Eh bien, il faudrait que Georges Frêche, Hélène Mandroux ou Robert Subra aillent visiter, par exemple, le site Internet de Gaz de France. Ils y apprendraient que, certes, comme ceux roulant à l'essence, les véhicules au GNV n'émettent aucune particule. Mais que pour le reste, ce n'est pas si glorieux et notamment pour les gaz à effet de serre : 133 geqCo2/km parcouru, pour le GNV contre 138 pour le diesel et 157 pour l'essence. On est donc bien loin de la pollution zéro. Tout cela serait bien sûr différent s'ils étaient alimentés par du gaz issu de la future usine de méthanisation. Mais ça, c'est pas gagné.